



## etat des lieux de sortie par expert mandaté par l'agence

Par **calimero37**, le **26/01/2009** à **17:54**

BONJOUR A VOUS ,Le 29 septembre j'ai avec un expert mandaté par l'agence fais mon etat des lieux de sortie Je soupconne la getionnaire de l'agence d'être retourné a l'appartement car vu son compte rendu elle à noté des choses que l'expert n'a pas vu ni noté exemple A L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE : SEJOUR murs neufs, ETAT DES LIEUX DE SORTIE PAR L'EXPERT : se décolle plus traces d'humidité RESULTAT DE LA GESTIONNAIRE : murs traces noires sur 2 murs soit 6 lés masquée par un galon grossièrement posé par les locataires qui ne tient pas. Je reconnais avoir pose ce galon, car mon canapé a laissé une marque mais avec l'expert il tenait car adhesif cela ne l'à pas choqué il ne l'a pas mentionné sur l4etat des lieux de sortie A T- ELLE LE DROIT DE M'AVOIR PRIS 230€ sur ma caution???? IDEM POUR LE PARQUET ETAT DES LIEUX ENTREE : parquet defctueux et defraichi ETAT DES LIEUX DE SORTIE L'EXPERT A NOTE :rayures et traces de passage pas ciré GESTIONNAIRE A CONCLU / parquet non ciré, avec une série de rayures profondes 60€ Je dois m'y rendre demain en train à 300 kms AIDEZ MOI RAPIDEMENT MERCI

Par **ardendu56**, le **28/01/2009** à **14:06**

Un état des lieux doit obligatoirement être signé par les 2 parties.  
Vous devriez lire le blog de JEETENDRA, il vous donnera la marche à suivre.

Bien à vous.